



Caen, le dimanche 3 mai 2020

Secrétariat Général

Objet : Signalement des personnels potentiellement « à risques » face au COVID-19, et de leurs proches.

Madame la rectrice,

Depuis une semaine, de nombreux collègues s'inquiètent de savoir s'ils font partie des personnes considérées comme « à risques » et comment est-ce qu'ils peuvent se signaler. Le déconfinement progressif à partir du 11 mai rend la réponse maintenant urgente. La même question se pose pour leurs proches.

Face aux demandes des personnels, et sans consigne claire venant du rectorat, nous avons conseillé aux collègues de se signaler auprès du médecin de prévention du rectorat.

Certaines réponses qui nous ont été transmises, non seulement nous interpellent, mais aussi ne font que rajouter à l'inquiétude des collègues.

Il a ainsi été reproché à certains d'utiliser un modèle de mail, sans précision médicale et sans référence personnelle. Il est pourtant évident qu'en l'absence de tout protocole transmis par l'administration (même en cherchant sur l'intranet professionnel, nous n'avons rien trouvé), il est difficile pour un personnel de savoir quoi envoyer et à qui. Quelles informations médicales sont nécessaires ? Sous quelle forme ? Par quel canal ? Quelles garanties sont données sur le secret médical ?

Ce n'est pas aux personnels de deviner ces éléments, mais bien au rectorat de cadrer et de diffuser la procédure, comme cela se fait habituellement, par exemple dans les bonifications médicales pour les mutations.

Il n'est pas non plus acceptable que des collègues déjà fortement inquiets se fassent rabrouer alors que leur démarche est légitime et qu'ils tentent d'obtenir une réponse en utilisant les moyens dont ils disposent. Certes la situation est exceptionnelle, et nous savons que les services font ce qu'ils peuvent, mais jusqu'à maintenant, c'est la bienveillance qui a été de mise face aux difficultés administratives. Et celle-ci doit être maintenue.

Caen, le dimanche 3 mai 2020

Nous demandons donc qu'une procédure claire soit très rapidement envoyée aux collègues, et affichée sur l'intranet. Et que les collègues y soient simplement renvoyés quand ils s'interrogent légitimement sur leur santé et celle de leurs proches.

En l'attente de votre réponse, soyez assurée, Madame la rectrice, de notre attachement à la santé de tous les personnels et de leurs proches.

Olivier Buon



Sgen-CFDT de Basse-Normandie
2 rue du Général-Decaen
14000 Caen
06 60 58 91 46